

Pierre Van Ommeslaghe
Audience de la 1^{ère} chambre du 21 mars 2019

Monsieur le Ministre
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues et amis,

Sur le plus grave et le plus commun des sujets, il doit être possible de dire des choses infiniment simples. La mort a-t-elle un sens ? Voici comment nous pouvons nous y prendre avec cette question : *la mort a le sens du sens qu'elle peut nous conduire à investir dans la vie*. Les aquarellistes savent bien que pour dessiner de la lumière, il faut peindre de l'ombre. La disparition de Pierre Van Ommeslaghe donne son prix à cet itinéraire d'homme que nous voulons commémorer ce matin. Le temps qui lui a été imparti, il ne l'a pas gaspillé. Ce temps, il l'a passé à vendanger sous nos yeux toutes les vignes préposées à sa garde, et Dieu sait qu'il y en a eu beaucoup. Il n'a pas refusé sa tâche sur la terre. Il a fait tout ce qu'il a pu. Il a servi, veillé et travaillé. Son sillon ? Le voilà, clair et droit, qui me fait penser à la devise des princes de Ligne - *stat semper linéa recta*. Sa gerbe ? La voici : elle est débordante, comme au temps de la moisson.

Pierre Van Ommeslaghe est né à Ixelles le 6 décembre 1932, dans une famille originaire d'Audenaerde. Son père s'appelait Albert, il était avocat et possédait une connaissance approfondie du grec et du latin, langues qu'il avait enseignées à Anvers avant d'entrer au barreau de Bruxelles. Sa mère se nommait Lucienne Lambot, elle était la fille d'un notaire d'Anderlues ; bibliothécaire de formation, elle lisait énormément. Les deux enfants de ce couple d'intellectuels, Pierre et son frère cadet Bernard, grandirent ainsi à Ixelles, rue Forestière, dans un foyer très cultivé. Je connais bien l'immeuble où ils ont vécu parce que ma maison d'Ixelles est située dans le même îlot. C'était un quartier prisé par les avocats, à mi-chemin entre le Palais de Justice et l'Université. Dans l'avant-propos aux Mélanges Van Ommeslaghe, Lucien Simont dira se souvenir avec nostalgie de ces après-midi rue Forestière où, entourés par les quinze chats des parents de Pierre, ils écoutaient religieusement la messe en ut mineur de Mozart.

Après avoir effectué ses humanités à l'Ecole Decroly, dans la section latin-mathématique, avec un examen complémentaire de grec au jury central de manière à pouvoir entreprendre des études de droit, Pierre Van Ommeslaghe est entré, en 1948, à l'Université libre de Bruxelles. Il n'avait pas

seize ans. Il pouvait se dire, avec le poète : *Je suis jeune, il est vrai. Mais aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années.* De cette valeur, le cursus universitaire de Pierre témoigne : candidat en sciences sociales avec la plus grande distinction en 1950 ; docteur en droit avec la plus grande distinction en 1953 ; prix René Marcq de la Faculté de droit de l'ULB la même année ; licencié en sciences économiques et financières avec grande distinction, en 1954, lauréat deux ans plus tard du concours universitaire pour le droit commercial et fiscal ; prix Lucien Campion, quelques années plus tard, en 1963.

Il s'inscrit sans attendre au barreau de Bruxelles, effectue son stage chez le Bâtonnier Maurice Sand, remporte au passage le prix des anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau, devient le collaborateur du bâtonnier Jean Van Ryn puis la cheville ouvrière de l'association fondée par celui-ci.

Cette carrière au barreau, qui vaudra à Pierre Van Ommeslaghe d'être de la plupart des grands procès financiers de la deuxième moitié du vingtième siècle, a été d'emblée menée de front avec un parcours scientifique et académique stupéfiant. On a beau savoir que cet homme n'avait pas besoin de beaucoup d'heures de sommeil (il se contentait de quatre ou cinq heures par nuit), on n'en est pas moins abasourdi par le rythme, l'abondance et la qualité des travaux fournis par ce professeur-avocat que Xavier Dieux qualifie de « *monument du droit belge* » et en qui Jean-Pierre Buyle n'hésite pas à saluer « *le plus grand juriste civiliste de l'après-guerre* ».

Pierre Van Ommeslaghe werd in 1954 benoemd tot assistent van professor Jean Van Ryn voor het burgerlijk recht en het handelsrecht, in 1959 tot assistent van professor Jacques Heenen voor het vergelijkend handelsrecht en in 1968 werd hem gevraagd om de cursus verbintenissenrecht te doceren, als opvolger van Henri Simont. Een jaar later werd hij tot gewoon hoogleraar benoemd. Hij werd tot het emeritaat toegelaten op 1 september 2003, na negenenveertig jaar universitair onderwijs. Hij heeft hele generaties studenten, assistenten en hoogleraren op een veeleisende manier onderwezen in het verbintenissenrecht, het vermogensrecht en het economisch recht. Hij heeft gezeteld in verschillende organen van zijn universiteit en deelgenomen aan jury's bij de uitreiking van verschillende prestigieuze prijzen. Hij heeft thesissen op het vlak van burgerlijk recht en handelsrecht begeleid. Hij was daarenboven hoogleraar aan de Solvay Business School en gasthoogleraar aan de universiteiten van Genève, Parijs I Panthéon-Sorbonne, Antwerpen en Gent als titularis van de Franqui-leerstoel voor het academiejaar 1990-1991.

Dispensé en première licence, le cours de droit des obligations du professeur Van Ommeslaghe constituait pour beaucoup la difficulté majeure sur le chemin du diplôme de licencié en droit. Le bureau où il interrogeait donnait sur un corridor surnommé « *le couloir de la mort* ». On se souvenait d'un examen où dix-neuf étudiants avaient été descendus en moins de vingt minutes.

Mais au-delà de la légende, il y avait plus exactement un enseignant qui avait fait le choix d'un certain niveau d'exigence. Il estimait que son rôle était de préparer les étudiants aux obstacles de la vie professionnelle sans les endormir dans une fausse sécurité. Il n'entendait pas, disait-il, abaisser le niveau de la formation universitaire en fonction des manquements éventuels de l'enseignement secondaire. Il ne croyait pas que l'Université soit un lieu où il faille materner l'étudiant. Il acceptait sans difficulté le mot d'*élitiste* si l'on entend par là la sélection des étudiants les plus aptes à acquérir certains savoirs, sans qu'il soit question de critères tels que l'argent, le nom ou la couleur politique. Ses examens se déroulaient dans cet esprit-là : il s'agissait d'un contrat clair, portant sur un niveau de connaissance requis, sur l'aptitude de l'étudiant à s'exprimer clairement, sur la maîtrise par lui du raisonnement juridique. Pour lui, l'examen était une épreuve, et pas la continuation d'un processus pédagogique. Quant à la froideur qu'on lui prêtait, elle n'était que l'expression, peut-être un peu déroutante pour certains, d'un souci d'impartialité absolue. Il n'était pas de ceux qui pensent que pour enseigner, il faut mettre un jeans, tutoyer les étudiants et s'asseoir sur son bureau.

Mais il ne suffit pas d'évoquer la rigueur du professeur Van Ommeslaghe. Il faut évoquer aussi sa méthode. Il a été un des représentants les plus éminents de ce qu'il est convenu d'appeler l'Ecole de Bruxelles. Cette expression désigne une certaine conception de l'enseignement du droit civil illustrée à l'ULB, notamment à la suite de l'influence considérable que le professeur Henri De Page y a exercée et dont Pierre Van Ommeslaghe a poursuivi les travaux. Selon ces maîtres du pragmatisme juridique, l'enseignement ne repose pas sur la définition de principes généraux systématiques mais vise à privilégier la description et la compréhension du droit vivant, tel qu'il se développe et s'applique dans la pratique, compte tenu aussi de l'évolution de la société, par opposition à une conception abstraite, peut-être plus scientifique mais figée.

La méthode que l'École de Bruxelles et le professeur Van Ommeslaghe ont mise en avant n'était pas, pour autant, une méthode positiviste. Il ne s'agissait pas de dire que chaque conflit doit être résolu de manière spécifique en raison des circonstances de l'espèce dans laquelle il s'est développé. L'enseignement de l'École de Bruxelles recherche au contraire des solutions à caractère général susceptibles de s'insérer dans un ensemble cohérent. On retrouve d'ailleurs, dans les travaux du professeur Van Ommeslaghe, des caractéristiques stylistiques propres à la méthode de cette École qu'il a incarnée. Son style est précis, plutôt incisif. Il est marqué par la brièveté et une sérieuse rigueur dans la construction des phrases. Une large place est réservée à la jurisprudence, avec naturellement une prééminence accordée aux arrêts de la Cour de cassation, qui assure la cohérence de notre droit positif.

Cette méthode d'enseignement était, chez le professeur Van Ommeslaghe, mise au service d'une vision du droit des obligations comme étant la base commune, le socle des matières juridiques qui composent le droit privé patrimonial. Son traité en trois volumes sur les obligations exprime le caractère à la fois subtil et percutant de son esprit juridique, son art inégalé de la ligne claire et sa maîtrise impressionnante du droit.

Een halve eeuw lang, d.i. van 1964 tot 2014, heeft Pierre Van Ommeslaghe zich onderscheiden als verslaggever, gastspreker, wetenschappelijk secretaris, redenaar, bevoorrecht spreker of commissie- of zittingsvoorzitter van onnoemelijk veel seminaries, congressen, colloquia en studie- of bijscholingsdagen. Zijn uiteenzettingen, die hij zowel in het Duits, het Nederlands als het Frans hield, hadden betrekking op de uitwerking van ontwerprichtlijnen over personenvennootschappen en coöperatieve vennootschappen, de antitrustwetgeving, het toezicht op de oprichting van vennootschappen, de bescherming van minderheden in aandelenvennootschappen, de persoonlijkheidsrechten in handelszaken, de harmonisering van het recht op de boekhouding, de aansprakelijkheid van financiële instellingen, de aansprakelijkheid voor waren en diensten, de overdracht van schuldvorderingen, de consumentenbescherming, de juridische aspecten van de geconsolideerde jaarrekeningen, het strafrechtelijk risico in het dagelijkse leven van de onderneming, de goede trouw bij het sluiten van contracten, de juridische aspecten van de Belgische wetgeving betreffende het concurrentievermogen van het land.

J'arrête ici l'énumération car je n'en finirais pas. Comment un homme peut-il venir à bout de traiter autant de questions ? Tout le tissu associatif

économique et financier du pays, des deux côtés de la frontière linguistique, s'est disputé le privilège de l'avoir à sa tribune : la Fédération des entreprises de Belgique, l'Institut des Reviseurs d'entreprises, le Collège des experts comptables, l'Union des juges consulaires, l'Association belge des banques, les chambres de commerce, les organisations professionnelles. Il a été membre du comité de rédaction de la Revue pratique des sociétés, de la Revue générale de droit civil belge, de la Revue de droit commercial belge, de la Revue de droit de l'ULB. Sa bibliographie comprend, outre son traité, plus de cent-quatre vingt articles et notes publiés dans des revues ou des ouvrages collectifs. Il a participé à la rédaction de plusieurs textes législatifs en matière économique pour les Communautés européennes et pour des gouvernements nationaux. Y a-t-il quelqu'un qui puisse prendre la mesure de l'influence exercée par ce virtuose inégalé sur l'ordre économique et juridique de notre pays ?

Un hommage fut rendu à l'excellence de ses travaux, dans le cadre des *Mélanges* qui lui ont été offerts à la fin du siècle dernier et qui regroupent plus de mille pages de contributions¹. Et le 1^{er} septembre 2018, le *Journal des Tribunaux* a publié un numéro spécial², préfacé par Rafaël Jafferli et Caroline Verbruggen, afin de témoigner d'évolutions jurisprudentielles de la Cour de cassation qui s'inscrivent, à un titre ou à un autre, dans un lien de filiation avec les écrits, l'enseignement ou la pratique de celui dont nous faisons mémoire.

Avocat au barreau de Bruxelles et professeur ordinaire à l'ULB, Pierre Van Ommeslaghe avait présenté sa candidature à une charge d'avocat à la Cour de cassation, déclarée vacante à la suite du décès de Jules Fally. Maître Van Ommeslaghe fut élu le 25 octobre 1979 par l'assemblée générale de la Cour comme étant son premier candidat, sur une liste de trois. Dans une lettre du 7 novembre 1979, le procureur général vicomte Dumon, notifiant au ministre de la Justice le procès-verbal de cette élection, écrivait : « *Il est hors de doute que Pierre Van Ommeslaghe dispose d'une intelligence, d'une expérience, d'un prestige national et international hors du commun. Depuis de très nombreuses années, un grand nombre de magistrats de la Cour souhaitent ardemment qu'il fasse acte de candidature à une place d'avocat de cassation* ». Un arrêté royal du 4 avril 1980 a réalisé la nomination tant espérée. Et le serment fut prêté ici-même, dans cette salle d'audience au décor inchangé, le jeudi 8 mai 1980, entre les mains du premier président baron Wauters. Pendant trente-six ans, les magistrats de la Cour qui ont été saisis de

¹ *Mélanges offerts à Pierre Van Ommeslaghe*, Bruxelles, Bruylant, 2000).

² Rafaël Jafferli & Caroline Verbruggen, *Hommage à Pierre Van Ommeslaghe à l'occasion de son accession à la qualité d'avocat émérite à la Cour de cassation*, J.T., 1^{er} septembre 2018, p. 573.

ses mémoires ont admiré le talent de Maître Van Ommeslaghe, la perfection de ses écrits ne laissant rien dans l'ombre ni dans l'équivoque et permettant, dès la première lecture, de saisir le point crucial du problème soulevé par le pourvoi. Ces mémoires étaient attrayants, on les lisait sans fatigue et sans avoir besoin de déplacer beaucoup de livres ; ils n'énonçaient que des principes sûrs et généralement confirmés par une solide jurisprudence.

On se tromperait en imaginant qu'un pareil homme ne se soit guère aperçu qu'il avait une femme et des enfants. Il est vrai que l'étude approfondie d'une science risque de déshumaniser le savant. Cet écueil, il a su l'éviter. En lui, le juriste n'a jamais dépouillé l'homme des richesses rayonnantes du cœur. Pierre Van Ommeslaghe avait épousé Annie Lavand'homme, infirmière à Edith Cavell. Elle avait arrêté de travailler au début des années soixante, pour se consacrer entièrement à sa famille et à ce mari qu'elle admirait, qu'elle aimait et à qui elle se dévoua entièrement. C'était une femme pratique, attachée à créer pour les siens un foyer chaleureux, accueillant et confortable. Elle suivait son époux partout, y compris sur des skis, des raquettes ou une planche à voile. Elle aimait faire rire, elle avait de la fantaisie et un certain culot, ce qui permettait à Pierre de l'envoyer en éclaireur pour régler ce qu'il n'avait pas envie de faire lui-même. Sans sa femme, il n'aurait sans doute pas pu réaliser tout ce qu'il a accompli. Il emmenait sa famille chaque année en voyage pendant les vacances d'été. Durant un mois, on visitait des églises, des abbayes et des musées de peinture, en Italie et en France. Pierre instruisait les siens. Parfois, dans un sanctuaire, ils devinaient que ces pierres conçues pour donner toute sa résonance au plain-chant, ces vitraux aux couleurs enflammées, ces retables noircis par une piété séculaire, et ces rais de lumière à la croisée de la nef et du transept, renvoyaient à une transcendance qu'il était possible d'entendre.

Pour Pierre, il y eut aussi la musique. Elle ne fut pas seulement une activité juridique, même s'il a présidé la Commission juridique du Concours musical international Reine Elisabeth. Pierre aimait beaucoup la musique classique. Il laissait de côté celle qu'il appelait « populaire ». Par exemple, il savait que les Beatles avaient existé, mais sans plus. En revanche, sur sa flûte traversière, il jouait la suite orchestrale Bwv 1067 de Jean-Sébastien Bach : la primesautière, dansante, exubérante et folâtre badinerie de Bach. Il jouait avec Philippe Vandeveld-Malbranche et François Glansdorf. Il avait un petit groupe de musique de chambre.

Le 17 mars 2015, Pierre Van Ommeslaghe m'a annoncé que, pour des raisons médicales, il allait devoir réduire son activité professionnelle.

L'année suivante, il perdit son épouse, Annie, décédée le 18 avril 2016. Ce fut un coup terrible pour Pierre. Mais il était assez secret sur ses émotions. Très affecté, il ne le montra pas. Le 4 mai 2016, il présenta sa démission au ministre de la Justice, avec effet au 30 juin. Pendant les derniers mois de sa vie, il fut bien entouré par les siens. Sa mobilité se réduisit. Sa mémoire immédiate diminua. Mais il ne se plaignait jamais.

Le lundi 3 décembre 2018, il a fait une mauvaise chute. Il a fallu l'hospitaliser. Trop faible pour être opéré, il a décliné rapidement. Bien qu'il fut d'une espèce allergique aux sanglots, ses enfants ont vu de la détresse au fond de son regard. Sans doute a-t-il pressenti qu'allaient bientôt s'éteindre les braises et l'été qui réchauffaient son sang. Alors le vieux lutteur a déposé les armes. Et la mort l'a envahi doucement, comme une aurore dont aucune étoile ne peut arrêter la lumière. Il s'est éteint le lundi 10 décembre 2018, quatre jours après avoir atteint l'âge de quatre-vingt-six ans.

La Cour de cassation n'est pas prête de l'oublier. Elle prie les enfants, beaux-enfants et petits-enfants de Pierre Van Ommeslaghe d'agréer l'hommage de ses profondes condoléances et de sa gratitude pour tout ce qui a été donné.

La Cour présente aux membres de son barreau l'expression émue des regrets que lui inspire une si grande perte. Elle sait également que le défunt laisse à ses confrères un héritage d'excellence et d'élégance qui ne périra point.

--- o O o ---